

Etat-Civil

publié le mercredi 9 mai 2012

<http://www.lignyenbarrois.com/wp/la-mairie/etat-civil/>



Service Etat-Civil, en mairie : Tél : 03 29 78 02 22

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Demande de passeport biométrique et de Carte Nationale d'identité uniquement sur rendez-vous.

Pour vos demandes d'actes d'état civil en ligne [cliquez ici](#)

pour toutes demandes d'actes d'état civil avant 1913
les registres ne sont plus en Mairie mais remis aux archives
de la Meuse, et consultables sur le site : archives.meuse.fr

Des fiches de requêtes sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Le Cimetière

Le cimetière nous permet de mettre en relief les diverses croyances religieuses et philosophiques des défunts. Selon les cultures, les cimetières et les tombes sont plus ou moins sacralisées. En tant qu'espace devenu laïque et accessible à tous, il n'est pas rare de trouver des « carrés religieux ».

Pour tout achat, renouvellement ou abandon de concession s'adresser au service accueil état-civil en mairie.

Les Tarifs

- Concession cimetière de 15 ans : 250 €
- Concession cimetière de 30 ans : 500 €
- Concession columbarium 15 ans : 250 €
- Concession columbarium 30 ans : 500 €
- Concession cave-urnes columbarium 15 ans : 250 €
- Concession cave-urnes columbarium 30 ans : 500 €

Carte d'identité

Pour tout renouvellement ou première demande, la **présence du demandeur est obligatoire** (pour empreinte et signatures). Les pré demande en ligne sont à effectuer sur ce site :
[:https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI)

Passeport biométrique

Le passeport biométrique succède au passeport électronique sur tout le territoire. Son coût est de 86 € en mairie. Ou peut-on faire la demande ?

Les démarches peuvent être effectuées, quel que soit votre lieu d'habitation :

- En France : Dans une mairie équipée d'une station biométrique, comme à Ligny-en-Barrois
- A l'étranger : auprès de votre consulat (ou votre ambassade) à contacter préalablement pour savoir s'il est équipé pour les passeports biométriques.

Les pré demande en ligne sont à effectuer sur ce site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>

Validité des anciens passeports

Si vous avez un passeport en cours de validité, il reste valable jusqu'à sa date d'expiration. Il n'est donc pas nécessaire de le remplacer par un passeport biométrique.

Inscription sur les listes électorales

Un imprimé est à compléter en mairie auquel il faut annexer :

- Une photocopie de pièce d'identité
- Un justificatif de domicile

Date limite des inscriptions : **le 31 Décembre**

Pour tout changement d'adresse le signaler au service élections en mairie.

Recensement Militaire

Le recensement est obligatoire. Les filles et les garçons âgés de 16 ans, de nationalité française doivent se faire recenser. Le recensement donne des droits :

- Inscription sur les listes électorales

- Appel de préparation à la Défense (JAPD)
 - Inscriptions aux examens et concours
 - Permis de conduire auto et moto
-

PACS : Pacte civil de solidarité

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention en mairie. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

Pour tout renseignement : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618>

Baptême Républicain

Le baptême civil est un acte hautement symbolique mais non officiel.

Pour toutes demandes s'adresser au service accueil état-civil en mairie.

Mairie de Ligny-en-Barrois - 2, rue de Strasbourg - 55500 Ligny-en-Barrois - Tél. 03 29 78 02 22 - Fax.
03 29 77 04 04